



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable
et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service public d'assainissement non collectif
(RPQS)**

Exercice 2018

Contexte

Secteur de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
Le service est géré en régie directe	Le service est exploité par affermage. Le délégataire est la Société Veolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1 ^{er} juillet 2008 – 3 avenants sont venus compléter ce contrat La durée de ce contrat est de 12 ans Il prendra fin le 30 juin 2020
<p>18 communes concernées par ce service :</p> <p>Aillas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Camiran, Floudès, Fontet, Gironde-sur-Dropt, Hure, Lados, Loupiac de La Réole, Morizès, Noailac, Pondaurat, Puybarban, Saint-Exupéry, Savignac</p> <p><i>L'ex commune de Castillon de Castets est gérée par le SIAEPA de la région de Castets</i></p>	<p>12 communes concernées par ce service :</p> <p>Bagas, Bourdelles, Fosses et Baleyssac, Jusix, Lamothe-Landerron, Les Esseintes, Loubens, Mongauzy, Montagoudin, Saint-Hilaire de la Noaille, Saint-Michel de Lapujade, Saint-Sève</p>
Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :	
Le Syndicat assure les contrôles des installations d'assainissement non collectif, la facturation du service pour les contrôles de conception / réalisation et les ventes, les demandes de subventions, les relations avec les usagers. La facturation des contrôles périodiques est réalisée par le délégataire du service de l'eau sur la facture d'eau potable	Le délégataire assure les contrôles des installations d'assainissement non collectif, les relations avec les usagers, la facturation du service. Le Syndicat assure les demandes de subventions.
Faits marquants de l'exercice 2018	
Nouvelles subventions du Département de la Gironde pour la réhabilitation des installations, sous condition de ressources uniquement, depuis juillet 2018.	

Indicateurs techniques

Etat du parc de l'ANC sur le territoire du Syndicat

	Secteurs de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
Population desservie (nombre d'habitants des communes concernées) :	8 351	4 194
Nombre d'installations existantes :	2 782	1 506
Répartition par commune :	Aillas : 262 / Barie : 132 / Bassanne : 44 / Berthez : 77 / Blaignac : 110 / Camiran : 232 / Floudès : 42 / Fontet : 314 / Gironde-sur-Dropt : 120 / Hure : 222 / Lados : 57 / Loupiac de La Réole : 174 / Morizès : 217 / Noaillac : 150 / Pondaurat : 175 / Puybarban : 169 / Saint Exupéry : 67 / Savignac : 218	Bagas : 122 / Bourdelles : 55 / Fosses et Baleyssac : 97 / Jusix : 56 / Lamothe-Landerron : 303 / Les Esseintes : 110 / Loubens : 136 / Mongauzy : 174 / Montagoudin 82 / Saint-Hilaire de la Noaille : 166 / Saint-Michel de Lapujade: 108 / Saint-Sève : 97
Nombre d'abonnés ANC :	2 782	1 528
Nombre d'abonnés ayant eu au moins un contrôle :	2 697	1 508
Nombre d'abonnés n'ayant jamais eu de contrôle :	85 (soit 3 %)	20 (soit 1 %)
Taux global de conformité / non-conformité :	36 % des installations sont réputées conformes soit 973 34 % génèrent des pollutions (faible à forte) soit 923	42 % des installations sont réputées conformes soit 641 32 % génèrent des pollutions (faible à forte) soit 480
Type de filière en place :	40 % ne disposent pas de filière de traitement soit 1 087 44,5 % : épandage soit 1 202 9 % : filtre à sable soit 235 6,5 % : autre soit 173	24 % ne disposent pas de filière de traitement soit 368 48 % : épandage soit 713 18 % : filtre à sable soit 274 10 % : autre soit 153

Contrôles effectués en 2018

	Secteurs de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
Contrôles de fonctionnement et d'entretien :	338 contrôles réalisés : 261 contrôles périodiques : Gironde-sur-Dropt : 115 / Loupiac de la Réole : 56 / Morizès : 90. (10,7% de contrôles non effectués : absences, refus...)	225 contrôles réalisés : 201 contrôles périodiques sur Lamothe Landerron (34,8 % de contrôles non effectués : absences, refus...)
dont :	77 contrôles dans le cadre d'une vente	24 contrôles dans le cadre d'une vente
Bilan de ces contrôles :	121 installations sont adaptées	136 installations sont adaptées
	108 installations sont "non-conformes" – Travaux obligatoires sous 1 an si vente	73 installations sont "non-conformes" – Travaux obligatoires sous 1 an si vente
	100 installations sont "non-conformes" dont 2 présentent un risque – Travaux obligatoires sous 4 ans ou sous 1 an si vente	15 installations sont "non-conformes" dont 2 présentent un risque – Travaux obligatoires sous 4 ans ou sous 1 an si vente
	9 « absence totale d'installation » – Réhabilitation dans les meilleurs délais	1 « absence totale d'installation » – Réhabilitation dans les meilleurs délais
Contrôles de conception :	84 répartis comme suit : Installations neuves (PC) : 38 Installations à réhabiliter : 46 + 61 Tests de perméabilité réalisés par le technicien	12 répartis comme suit : Installations neuves (PC) : 9 Installations à réhabiliter : 3
Contrôles d'exécution :	48 avec un avis favorable (+ 3 avis défavorable) répartis comme suit : Installations neuves : 15 Installations réhabilitées : 36	15 tous avec un avis favorable répartis comme suit : Installations neuves : 7 Installations réhabilitées : 8
Remarques :	1 technicien référent sur le secteur : Pierre Guilhamoulat (Syndicat)	1 technicien référent sur le secteur : Mathieu Pinaud (Veolia)

Indicateurs financiers

Prix du service :

	Secteur de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
Coût des contrôles facturé à l'utilisateur :		
Bon fonctionnement :	Fréquence de contrôle : 6 ans depuis le 1 ^{er} janvier 2017 Coût du contrôle : 78 € TTC Le montant prélevé par semestre sur la facture d'eau dépend du nombre de semestres de facturation.	
Conception / réalisation :	Contrôle dossier de conception y compris test de perméabilité : 100 € TTC Contrôle bonne exécution des travaux : 50 € pour les neufs et réhabilitations	Contrôle dossier de conception : 73,45 € TTC Contrôle bonne exécution des travaux : 85,69 € TTC Soit 159,14 € TTC
Vente :	100 € TTC	146,91 € TTC
Etude de sol :	Etude obligatoire : test de perméabilité effectué par le technicien du syndicat ou à la charge du pétitionnaire	Non obligatoire : à la charge du pétitionnaire

Recettes du service :

	Secteur de Bassanne - Dropt	Secteur de Mongauzy
Recette liée à la facturation des contrôles ou recette d'exploitation :		
Part du délégataire ou du prestataire :	633,60 € payés à la SAUR (remplacement Pierre)	14 101 € HT
<i>En 2017</i>	Aucun contrôle facturé par la SAUR (remplacement Pierre)	<i>23 073€ HT</i>
Part du Syndicat :	54 171,50 €	0 €
<i>En 2017</i>	<i>12 350 €</i>	<i>0 €</i>
Montant des subventions Agence de l'Eau versées au Syndicat (BF) :	9 704 €	5 189 €